

Montréal, le 7 octobre 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Éric Fraser  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>c</sup> Pierre Pelletier  
2843, rue des Berges  
Lévis (Québec)  
G6V 8Y5

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2015-2016  
Dossier de la Régie : R-3905-2014**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande de l'AQCIE/CIFQ de produire sans délai, le cas échéant, une demande de renseignements complémentaire.

Compte-tenu du motif invoqué, la Régie acquiesce à cette demande.

Cependant, elle informe l'intervenante que pour les prochaines étapes du dossier, il sera plus difficile d'accorder un délai additionnel par rapport à l'échéancier fixé.

La Régie demande donc à l'intervenante de déposer, le cas échéant, la demande de renseignements complémentaire au Distributeur, au plus tard **le 10 octobre 2014 à midi**.

Elle maintient la date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur à cette demande de renseignements, soit au plus tard **le 23 octobre 2014 à midi**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml